

La Bouletterie, territoire perdu de la République à Saint-Nazaire ?! J'accuse !

Par Philippe Bescond-Garrec

écrit par Philippe Bescond-Garrec | 21 février 2014



- Signalement fait et main courante déposée au commissariat principal ce jour :

Vu ce jour 20/02/2014 à la Poste de la Bouletterite, une jeune femme intégralement voilée qui, manifestant son mécontentement de l'accueil réservé par les agents de la poste, s'est écriée: « On est quand même dans un pays de liberté! »

Laisse-moi te dire, la chose emballée, que la Liberté s'entend dans le respect des lois. Il n'est pas permis de faire n'importe quoi selon des convenances personnelles. Tu es une délinquante, car la loi qui interdit de se voiler la face dans l'espace public a été votée au nom du Peuple Souverain. Elle doit s'appliquer dans toute sa rigueur, que cela te plaise ou non.

Sous ton déguisement prosélyte et mortifère, tu sévis depuis maintenant trop longtemps malgré mes signalements réitérés au Procureur de la République, au Commissaire Divisionnaire, aux Directeurs d'écoles, à L'Inspection d'Académie, à la Mairie, sans que ceux-ci prennent la peine de faire cesser ce

scandale. Leur lâcheté n'a d'égale que ta duplicité.

Ta funeste obstination à créer le trouble dans la cité, quels que soient tes soutiens, est source de malheurs et de conflits à venir si nous ne mettons pas un terme à ta dérive. Tu peux compter sur moi pour que je mette les autorités face à leurs responsabilités et toi face aux tiennes.

Sache, petite soldate de l'intégrisme, que je ne lâche rien, jamais !

Voici donc quelques exemples des courriers que j'envoie régulièrement :

J'ACCUSE !

J'accuse M. Joël Batteux, Maire de Saint-Nazaire, M. le Procureur de la République de Saint-Nazaire et M. Le Commissaire Divisionnaire du Commissariat Principal de Saint-Nazaire de non-assistance à République en danger, de complicité de trouble à l'ordre public, de non dénonciation de délits concernant le port du voile intégral. Leur lâcheté et leur compromission avec des forces obscurantistes et rétrogrades mérite d'être portée sur la place publique!

Voici le type de courrier, mainte fois envoyé, toujours resté sans réponse. Une exception notoire et qui mérite d'être signalée: la Directrice de l'École en question qui me répondit, « me remerciant de mon attachement au respect des lois », de m'adresser à L'Inspectrice d'Académie, qui ne se donna pas la peine de me répondre.

Monsieur le Commissaire Divisionnaire,

Je me permets de vous écrire suite à mon appel à vos services au Commissariat de Saint-Nazaire le 9 mai 2013 vers 09h15 concernant la constatation d'une infraction au port du voile intégral sur la voie publique.

Rappel des faits: J'ai croisé le chemin d'une femme (?) voilée

intégralement le 9 mai 2013 vers 08h20 rue XXX . De retour à mon domicile, j'ai contacté vos services au numéro 02 51 76 17 00. Le policier de garde a pris note du motif de mon appel, ainsi que de mon nom et de mes coordonnées.

Pour être précis, il s'agissait du second appel de ma part à vos services concernant le même type d'infraction. Ce premier appel remonte au printemps 2012, suite à la constatation par moi-même, et ce à plusieurs reprises, d'une personne (la même?) conduisant et déposant ses enfants à l'Ecole XXX à Saint-Nazaire.

Le policier de garde à cette époque, m'avait dit que les faits devaient être constatés en flagrant délit et m'avait suggéré de prendre contact avec la direction de l'école et de me rapprocher des parents d'élèves. Je n'avais pas donné suite. Depuis lors, je n'avais plus eu l'occasion de croiser cette personne. Je pensais donc qu'elle avait fait l'objet d'un rappel à la loi.

Ma démarche est celle d'un citoyen attaché aux valeurs laïques de notre République, qui pense que la religion est d'ordre privée et ne doit pas donner lieu à des manifestations sur la voie publique. Elle est celle d'un citoyen qui travaille, paie des impôts, et souhaite vivre en toute tranquillité et sécurité.

Je conçois tout à fait que la pratique de toutes les religions soient garantie par la loi, de même que l'absence de religion. Je ne peux imaginer par contre que certaines personnes s'affranchissent de ces lois.

Je souhaiterais, d'une manière plus personnelle, porter à votre connaissance le fait que je suis le grand-oncle d'un petit garçon de X ans, prénommé XXX, musulman par son père (non pratiquant) et élevé seul par sa mère, ma nièce.

Si un jour, ce petit garçon souhaite approfondir la religion de son père, j'aimerais qu'il puisse le faire dans un

environnement sûr, respectueux des lois et où les éléments les plus extrêmes et les plus obscurantistes n'aient pas leur place.

Pour cela, je souhaite qu'il puisse bénéficier de la protection des autorités chargées du respect des lois qui permettent à tous de vivre ensemble, dans un respect mutuel.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer l'expression de ma respectueuse considération.

Philippe BESCOND-GARREC, responsable adjoint *Résistance républicaine* Pays de Loire

P.S. : copie de ce courrier envoyé ce même jour à Monsieur le Procureur de la République de Saint-Nazaire